

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 FÉVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit Février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCAATION : 21 Février 2019.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 25 – REPRESENTES : 4.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mmes GUIHOT Nathalie et GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François, CODET Stéphane et BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne et LE BOUEDEC Christiane, M. MORMANN Cédrick, Mme ORDRONNEAU Séverine, MM. PELÉ Martin, PLANTARD Thierry et RICARDEAU James, Mme SCHLADT Rita et M. TANI Florent.

EXCUSES : Mme AUBRY Sylvie (pouvoir à Mme Christiane LE BOUEDEC), M. PAITIER Christophe (pouvoir à M. Jean-Michel BUF), Mme PELÉ LEGOUX Laurence (pouvoir à Mme Rita SCHLADT) et M. PONTAC Serge (pouvoir à M. Philippe CAILLON).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme Maryline GILLET et M. James RICARDEAU.

OBJET :	<i>Demandes de subvention pour le château – travaux de rejointoiement de la façade ouest de la Tour du Connétable :</i>
----------------	---

N° 2019 / 02 / 12

La Commune a été sollicitée il y a quelques mois par les propriétaires de la partie privée du Château pour des infiltrations d'eau au niveau du solin de la Tour du Connétable. Après quelques investigations, il s'avère que les jointements au-dessus de ce solin sont devenus poreux. Une reprise de ces maçonneries est nécessaire.

Le montant des travaux de rejointoiement de la façade ouest est de 12 635 € HT (15 162 € TTC).

La DRAC et la Région sont susceptibles de participer au financement de cette opération.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses (en € HT)		Recettes	
Travaux de rejointoiement Tour du Connétable	12 635 €	État (DRAC) : 40 %	5 054 €
		Région : 20 %	2 527 €
		Maître d'ouvrage	5 054 €
TOTAL	12 635 €	TOTAL	12 635 €

.../...

Considérant la nécessité d'effectuer ces travaux en 2019,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale,

Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire à engager la Commune sur la programmation des travaux de maintenance précités.

APPROUVE le plan de financement.

SOLLICITE la participation financière de l'État (DRAC et Service Régional de l'Archéologie), de la Région et de tout autre organisme afin de résoudre ces entrées d'eau.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour intervenir dans cette opération et signer les documents s'y rapportant.

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,

Le 4 Mars 2019,

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20190228-CM-2019-02-12-
DE

Date de télétransmission : 04/03/2019

Date de réception préfecture : 04/03/2019

Conseil municipal du 28 Février 2019

Délibération n° 2019 / 02 / 12